SCOTT

(Nom de la Municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier **de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil,** soit le lundi 07 décembre 2015 à 19 :30 hres, au 1, 8ème Rue.

Demande de dérogation mineure pour conserver 10 espaces de stationnement pour un bâtiment multifamiliale de 10 logements.

La demande consiste à ne pas se conformer à la norme qui dicte qu'un bâtiment multifamiliale de 10 unités de logement doit posséder un minimum de 1.3 espace de stationnement par unité de logement.

Selon l'article 11.3.1 b) Nombre de cases par unité du Règlement de zonage # 198-2007 « une habitation multifamiliale : 1.3 case par logement »

Donc une dérogation de 3 cases de stationnement

Aire de stationnement **protégé par droit acquis** seulement pour sa localisation en cour avant puisqu'en 1987, lors de la construction il était permis d'aménager les cases en cour avant pour ce type de bâtiment.

Situé au 48, 16e Rue, lot numéro 2 898 488

DONNÉ à Scott, ce 18 novembre 2015

Nicole Thibodeau, g.m.a.
Directeur général
Municipalité de Scott

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je soussignée Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 18 novembre 2015, entre 15 :30 hres et 16 :30 hres.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 18 novembre 2015.

_____
Signature

_____
Titre